



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Téléphone :	
Courriel :	
Site web :	
Personne contact :	
Numéro de bande :	

2. DESCRIPTION DES PRODUITS

Types de produits :	<input type="checkbox"/> Fabriqués à la main sur une communauté <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Clientèle type :	<input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Grand public
Catégorie de produits :	<input type="checkbox"/> Bijoux et objets décoratifs <input type="checkbox"/> Vêtements et accessoires à porter <input type="checkbox"/> Poterie et céramique <input type="checkbox"/> Arts visuels (peinture, sculpture sur bois, etc.) <input type="checkbox"/> Articles pour la maison et décorations <input type="checkbox"/> Savons et cosmétiques <input type="checkbox"/> Alimentation <input type="checkbox"/> Papeterie <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Fourchette de coûts :	Coût de mon article le moins cher :
	Coût de mon article le plus cher :
Liste des produits à exposer :	

Veuillez retourner le formulaire à : **Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake**

305 rue Chef Max Gros-Louis, Wendake (Québec), QC, Canada, G0A 4V0

Ou par courriel à : info@RVAAwendake.com

3. PARAMÈTRES DES KIOSQUES

TARIFS DE LOCATION			
Choix de location	Coût à l'avance Août	Coût standard Septembre	Coût retardataire Octobre
<input type="checkbox"/> Kiosque sur le long d'un mur , incluant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 table (2' x 6') • 2 chaises 	75.00 \$	85.00 \$	95.00 \$
<input type="checkbox"/> Kiosque au centre , incluant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 table (2' x 6') • 2 chaises 	50.00 \$	60.00 \$	70.00 \$
<input type="checkbox"/> Table supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • 1 table (2' x 6') 	30.00 \$	40.00 \$	50.00 \$

Pour assurer la sécurité des artisans et des visiteurs, une **limite maximale de deux tables par exposant** est imposée afin de permettre une circulation fonctionnelle et sécuritaire autour des kiosques.

COVID-19 : Les exposants seraient **remboursés en entier** si l'événement devait être annulé dû aux mesures d'urgence entourant le Covid-19, suivant les recommandations gouvernementales qui seront en place au moment de l'événement.

Les exposants pourront aussi utiliser leurs propres accessoires pour compléter leur kiosque de présentation. Les accessoires comme les étagères, les tables d'appoint et les présentoirs sont autorisés, conditionnellement au fait qu'ils puissent être transportés sans équipement entre le stationnement et le kiosque. **Les accessoires additionnels ne doivent pas bloquer la circulation, la vue, ni l'accès aux kiosques voisins.** Le comité d'organisation se réserve le droit de demander à un exposant de retirer des accessoires ne respectant pas ces principes de bonne conduite.

BESOINS SUPPLÉMENTAIRES	
Types de besoins :	<input type="checkbox"/> J'apporterai des accessoires supplémentaires à mon kiosque <input type="checkbox"/> J'ai besoin de prises de courant à proximité
Liste des accessoires apportés par l'exposant (svp, inclure les dimensions) :	



4. RÉSUMÉ D'ACHAT

Total :	\$
Mode de paiement :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement Interac

Nous acceptons les chèques et les virements Interac.

Chèques à l'adresse suivante :

Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake
305 rue Chef Max Gros-Louis
Wendake (Québec), QC, Canada, G0A 4V0

Virements Interac à l'adresse suivante :

info@RVAAwendake.com

La réponse secrète doit être « artisan ».

Priorité de réservation par date de réception du paiement complet. Une fois votre inscription complétée, vous recevrez un reçu de transaction.

5. ANNULATION

La date limite d'annulation est le 31 octobre 2020, *après quoi tout exposant annulant sa participation à l'événement ne sera pas remboursé.*

ENTENTE DE L'EXPOSANT

J'ai lu et j'accepte les modalités et les termes de l'entente.

Nom complet

Signature

Date



6. MODALITÉS D'ENTENTE

INSCRIPTIONS

1. Le formulaire d'inscription et le paiement total sont exigés avant de garantir votre réservation.
2. L'attribution des espaces se fera selon l'ordre d'inscription. Premier arrivé, premier servi.

INSTALLATION

3. Les portes de la salle ouvriront à 10h00 le vendredi 27 novembre pour permettre aux exposants de s'installer.
4. Un débarcadère est situé sur le côté du Complexe Sportif Desjardins de Wendake pour vous permettre de déposer votre matériel sans obstruer l'entrée principale du complexe.
5. Tous les kiosques devront être assemblés et prêts au plus tard à 15h45 le vendredi 27 novembre. Une cérémonie d'ouverture réservée aux exposants aura lieu à 15h45, juste avant l'ouverture des portes pour les visiteurs, à 16h00.
6. Des espaces de stationnement seront désignés pour les exposants afin de ne pas empêcher les usagers du complexe sportif de se stationner près de l'entrée principale. À cette fin, veuillez libérer le stationnement de l'entrée principale dès que votre marchandise sera entrée dans la salle d'exposition.
7. Tout accessoire additionnel apporté par un exposant ne devra en aucun cas bloquer la circulation des autres visiteurs, bloquer la vue entre les kiosques, ou empêcher le passage vers les kiosques voisins. Toute action allant à l'encontre de cette modalité nécessitera la confiscation du ou des accessoires encombrants pour la durée complète de l'événement et pourrait même résulter en expulsion de l'exposant sans remboursement.
8. Tout exposant nécessitant l'installation d'articles sur les murs devra fournir ses propres supports d'accrochage. Il est interdit d'utiliser des vis, des clous ou quelque adhésif qui pourrait abîmer les murs, le plafond ou toute autre partie des lieux.
9. Tous les kiosques devront demeurer propres et accueillants en tout temps. Les déchets devront être jetés dans les dispositifs appropriés au fur et à mesure pour éviter de s'accumuler autour des kiosques.

HEURES D'OUVERTURE

10. Les heures d'ouverture de l'événement pour les visiteurs seront les suivantes :

Vendredi le 27 novembre : 16h00 à 21h00

Samedi le 28 novembre : 10h00 à 17h00

Dimanche le 29 novembre : 10h00 à 16h00

11. Tous les kiosques devront être assemblés et prêts avant l'arrivée des visiteurs chaque jour.
12. Il est primordial qu'une personne soit présente à votre kiosque en tout temps pendant toute la durée des heures d'ouverture de l'événement. Si vous devez vous absenter, assurez-vous d'avoir une personne en remplacement à votre kiosque.



13. Les exposants sont tenus d'adopter une attitude positive et respectueuse pour la durée complète de l'événement.

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

14. Il est formellement interdit à tout exposant d'exposer ou de vendre des services ou des articles à l'extérieur de l'espace qui lui sera assigné. Aucune vente autorisée sans avoir loué de table.

15. Il est formellement interdit de sous-louer ou de prêter son kiosque sans la permission officielle écrite du comité d'organisation du Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake. Aucune vente en commission pour un artisan ou un artiste externe ne sera permise, chaque artisan sera autorisé à vendre uniquement son propre artisanat.

16. L'organisation du Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake se réserve un droit de regard sur les produits en vente lors de l'événement.

17. La vente de produits alimentaires est permise sur place seulement pour les exposants possédant un permis de la MAPAQ.

18. Toute boisson alcoolisée sera interdite pour la durée complète de l'événement.

19. Aucun animal ne sera accepté à l'intérieur des lieux.

20. Les portes de la salle d'exposition seront verrouillées par le comité d'organisation du Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake chaque soir après le départ des artisans. Il n'est donc pas nécessaire de démonter vos kiosques à la fin de chaque journée, nous conseillons simplement aux exposants de recouvrir leurs kiosques de draps avant de quitter les lieux à la fin des journées d'exposition. Toutefois, nous n'empêcherons pas les exposants de démonter leurs kiosques s'ils le désirent, tant qu'ils s'assurent de le réassembler afin qu'il soit prêt pour l'arrivée des visiteurs le jour suivant.

21. Le Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake se dégage de toute responsabilités civiles et n'est en aucun cas responsable de tout bris ou vol ayant lieu pendant l'événement. Il est donc entendu que chaque exposant devra se procurer une assurance responsabilité civile et renoncer à toutes réclamation ou demande en justice qu'il pourrait tenter contre l'organisation, ses employés et ses préposés pour tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de l'utilisation des lieux.

22. Le Rendez-Vous des Artisans et Artistes de Wendake ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'annulation d'une période de l'événement pour une raison hors de son contrôle (telle qu'une panne d'électricité, etc.) ou en tout autre circonstance échappant à sa volonté et ne sera tenu à aucun remboursement des frais de location des tables aux exposants pour une telle éventualité.

23. En cas d'annulation complète de l'événement par recommandation gouvernementale en lien avec le Covid-19, les exposants seraient remboursés en entier.

24. En raison des récents événements en lien avec le Covid-19, le comité d'organisation demande aux exposants de porter des masques qui recouvrent le nez et la bouche. Il est également fortement recommandé d'apporter des produits nettoyants (tels des vaporisateurs désinfectants, des lingettes désinfectantes, etc.).